

## Nylon

### Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aucune fiche de données de sécurité n'est nécessaire pour ce produit. Le présent document a été rédigé sur une base volontaire.

Id FDS: UM00005

Date de révision: 22/12/2022 Remplace la version de: 14/01/2019 Version: 5.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Nylon  
(Noire, Transparent, Naturel)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles identifiées ci-dessus, sans avoir préalablement demandé conseil au fournisseur

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ultimaker  
Watermolenweg 2  
4191 PN Geldermalsen - The Netherlands  
T +31 (0) 88 383 4000 (pendant les heures de bureau: 9 AM - 5 PM CET)  
[Product-Compliance@Ultimaker.com](mailto:Product-Compliance@Ultimaker.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays     | Organisme/Société   | Adresse   | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|----------|---|---|-------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Militaire Reine Astrid  | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussels                  | +32 70 245 245    | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)   |
| France   | ORFILA  | Verneuil-en-Halatte                                     | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |
| France   | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |   |

# Nylon

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aucune fiche de données de sécurité n'est nécessaire pour ce produit. Le présent document a été rédigé sur une base volontaire.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Risque de brûlures thermiques par contact avec le produit fondu.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Autres informations : Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT/vPvB du règlement REACH annexe XIII.

| Composant |   |
|-----------|---|
| Polyamide | PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis<br>vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis   |
| Composant |   |
| Polyamide | La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission |

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom       | Identificateur de produit | Conc. (% m/m) | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|-----------|---------------------------|---------------|---|
| Polyamide |                           | 100           | Non classé  |

# Nylon

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aucune fiche de données de sécurité n'est nécessaire pour ce produit. Le présent document a été rédigé sur une base volontaire.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).   |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. A l'état fondu: Dégagement possible de vapeurs dangereuses.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever les vêtements contaminés. En cas de contact avec du matériau en fusion, refroidir rapidement avec de l'eau et appeler immédiatement une assistance médicale. N'essayez pas de retirer le matériau en fusion de la peau parce que la peau peut se lacérer facilement. Les brûlures causées par le produit fondu nécessitent un traitement clinique. |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. En cas de contact avec le produit fondu: Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.   |
| Premiers soins après ingestion            | : En cas de malaise consulter un médecin.   |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets                            | : Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé.              |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Risque de brûlures thermiques par contact avec le produit fondu. |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants: Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.  |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |  |
|---|--|
| Danger d'explosion                                    | : Le produit peut accumuler une charge statique durant le transfert. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple). |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : En cas de feu, présence de fumées dangereuses: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone.  |

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.   |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir la rubrique 8.2. Enlever vêtements et chaussures contaminés.                                   |
| Procédures d'urgence     | : Aucun en particulier. A l'état fondu: Ne pas respirer les vapeurs. Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |

# Nylon

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aucune fiche de données de sécurité n'est nécessaire pour ce produit. Le présent document a été rédigé sur une base volontaire.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Produit en fusion: laisser figer et ramasser ensuite.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des résidus, se reporter à la rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination" .

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. A l'état fondu: Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Pour garantir la qualité et les propriétés du produit: Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine. Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé.

Température de stockage : -20 – 30 °C (Humidité relative de l'air: <50%)

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Filament d'imprimante 3D.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Nylon

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aucune fiche de données de sécurité n'est nécessaire pour ce produit. Le présent document a été rédigé sur une base volontaire.

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

| Méthode de monitoring |   |
|-----------------------|---|
| Méthode de monitoring | Consulter la norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) ou les normes nationales équivalentes.<br>Consulter la norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) ou les normes nationales équivalentes.<br>Consulter la norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) ou les normes nationales équivalentes. |

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou tout autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Conditions de ventilation (1 imprimante): Assurer un bon niveau de ventilation générale, pas moins de 2 renouvellements d'air par heure (suppose un volume du local de: 30 m<sup>3</sup>).

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

| Protection oculaire:   |                |                  |        |
|--|----------------|------------------|--------|
| Aucune en utilisation normale. A l'état fondu: Porter un appareil de protection des yeux |                |                  |        |
| Type   | Utilisation    | Caractéristiques | Norme  |
| Lunettes de sécurité avec protections latérales  | A l'état fondu |                  | EN 166 |

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

| Protection de la peau et du corps:   |          |
|--|----------|
| Aucune en utilisation normale. A l'état fondu: Porter un vêtement de protection approprié                      |          |
| Type   | Norme    |
| Vêtements de protection à manches longues  | EN 13688 |
| Protection des mains:  |          |
| Aucun(es) dans des conditions normales. Utiliser des gants isolants lors de la manipulation du produit à chaud |          |

# Nylon

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aucune fiche de données de sécurité n'est nécessaire pour ce produit. Le présent document a été rédigé sur une base volontaire.

| Type  | Matériau                 | Perméation        | Epaisseur (mm) | Pénétration | Norme          |
|---|--------------------------|-------------------|----------------|-------------|----------------|
| A l'état fondu: Gants de protection résistants aux produits chimiques, Résistant à la chaleur | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | 0.35           |             | EN 374, EN 407 |

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

| Protection des voies respiratoires:  |                |           |                  |
|--|----------------|-----------|------------------|
| Aucune en utilisation normale. A l'état fondu: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié |                |           |                  |
| Appareil   | Type de filtre | Condition | Norme            |
| Appareil respiratoire à purification d'air, jetable  | Type B/P2      |           | EN 140, EN 14387 |

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

#### Protection contre les dangers thermiques:

Risque de brûlures thermiques par contact avec le produit fondu. Dégagement possible de vapeurs dangereuses. A l'état fondu: Protection obligatoire des voies respiratoires/gants calorifugés.

### 8.2.3. Autres contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| État physique                     | : Solide   |
| Couleur                           | : Couleurs variées   |
| Apparence                         | : Filament   |
| Odeur                             | : Légère   |
| Seuil olfactif                    | : Pas disponible   |
| Point de fusion                   | : 185 - 195 °C   |
| Point de congélation              | : Non applicable   |
| Point d'ébullition                | : Pas disponible   |
| Inflammabilité                    | : Ininflammable  |
| Limites d'explosivité             | : Non applicable   |
| Point d'éclair                    | : > 400  |
| Température d'auto-inflammation   | : > 430 °C   |
| Température de décomposition      | : > 300 °C   |
| pH                                | : Pas disponible   |
| Viscosité, cinématique            | : Non applicable   |
| Solubilité                        | : Eau: Insoluble<br>Solvant organique: Acide sulfurique: 96% |
| Pression de vapeur                | : Pas disponible   |
| Masse volumique                   | : 1,14 g/cm <sup>3</sup>                                     |
| Densité relative                  | : Pas disponible   |
| Densité relative de vapeur à 20°C | : Non applicable   |
| Taille d'une particule            | : Pas disponible   |
| Distribution granulométrique      | : Non applicable   |

# Nylon

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aucune fiche de données de sécurité n'est nécessaire pour ce produit. Le présent document a été rédigé sur une base volontaire.

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Processus d'impression: Eviter les températures supérieures à 280°C.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. En cas de feu, présence de fumées dangereuses: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|  |   |
|--|---|
| Toxicité aiguë (orale)                       | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité aiguë (cutanée)                     | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité                              | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction                | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

# Nylon

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aucune fiche de données de sécurité n'est nécessaire pour ce produit. Le présent document a été rédigé sur une base volontaire.

|   |   |
|---|---|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Nylon</b><br><b>(Noire, Transparent, Naturel)</b> |                |
| Viscosité, cinématique                               | Non applicable |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Ne contient pas de substances connues pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien

#### 11.2.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Ecologie - général   | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé  |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Nylon</b><br><b>(Noire, Transparent, Naturel)</b> |                    |
| Persistance et dégradabilité                         | Non biodégradable. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>Composant</b> |   |
| Polyamide        | PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis<br>vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis |

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Ne contient pas de substances connues pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien

# Nylon

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aucune fiche de données de sécurité n'est nécessaire pour ce produit. Le présent document a été rédigé sur une base volontaire.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.  
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# Nylon

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Aucune fiche de données de sécurité n'est nécessaire pour ce produit. Le présent document a été rédigé sur une base volontaire.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement: |
|----------------------------|
| Non applicable.            |

Conseils de formation : Veiller à ce que le personnel soit informé et ou formé sur la nature de l'exposition et les principales mesures pour minimiser l'exposition.

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| ADN                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| CAS                        | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service  |
| CLP                        | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008                 |
| IATA                       | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| REACH                      | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| RID                        | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer                       |
| vPvB                       | Très persistant et très bioaccumulable  |
| PBT                        | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| FDS                        | Fiche de Données de Sécurité  |

Fiche de données de sécurité valable pour les : BE - Belgique;FR - France régions

Fiche de données de sécurité (FDS), UE - Ultimaker

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.